

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU VENDREDI 19 OCTOBRE 2018**

La septième réunion du Conseil municipal de Kruth pour l'année 2018 a eu lieu le vendredi 19 octobre, en mairie. Douze élus sur les 15 en exercice ont pris part à la séance de travail qui a été ouverte à 20 h et close à 21h45.

Karine JUNG, Josiane SIFFERLEN et Serge SIFFERLEN, conseillers, étaient absents et excusés.

Avant d'examiner les points de l'ordre du jour, Monsieur le Maire a exprimé notre solidarité aux habitants de l'Aude qui ont payé un lourd tribut, tant humain que matériel, lors des inondations de ce mois d'octobre. Il a aussi rappelé notre responsabilité quant à la maîtrise de l'urbanisation, à l'entretien des cours d'eau et aux dérèglements climatiques.

Enfin de séance, le conseil municipal apprend par Sabrina ARNOLD que la maternité de l'hôpital de Thann risque de fermer en mars 2019.

Cela est inacceptable et les élus sont prêts à engager des actions pour s'y opposer.

Les décisions suivantes ont été prises.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU LUNDI 3 SEPTEMBRE 2018

Le compte-rendu affiché en mairie le lundi 10 septembre 2018 concernant la séance du lundi 3 septembre 2018 et transmis aux élus ne soulève aucune remarque. Il est approuvé à l'unanimité et les conseillers qui avaient pris part à la réunion signent le procès-verbal des délibérations.

II – ACHAT DE TERRAIN : APPROBATION DU PROCES-VERBAL D'ARPENTAGE

Rodolphe TROMBINI, adjoint, rappelle que lors de la séance du vendredi 18 mai 2018, le Conseil municipal a décidé d'acheter à Monsieur André SCHIRM, demeurant 5, rue du Ventron 68820 Kruth une surface d'environ 5 m² lui appartenant (ainsi qu'à ses enfants) mais occupée par la commune, au prix forfaitaire de 1 000 €. Le PV d'arpentage du 6 septembre 2018, est parvenu en mairie. La parcelle qui sera acquise par la commune, d'une surface de 5 m², a le numéro 251/79 de la section 4.

Après présentation du plan cadastral, le Conseil municipal décide, par 12 voix sur 12 :

- D'approuver ce procès-verbal d'arpentage et de le transmettre au notaire pour l'établissement de l'acte d'achat selon les modalités définies dans la séance du vendredi 18 mai 2018 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents relatifs à ce dossier.

III – ACCORD POUR L'ENCAISSEMENT DES CHEQUES ENERGIE

Jean-Paul HALLER, adjoint, informe que le dispositif «Chèque Energie» est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018.

Les particuliers qui en bénéficient peuvent utiliser ces chèques pour régler les factures d'électricité, de gaz et notamment d'achat de bois à la commune.

Le remboursement de ces chèques Energie par les services de l'Etat nécessite la création d'un espace/compte spécifique sur le site dédié. La trésorerie peut se substituer à la commune pour effectuer les démarches en ses lieu et place.

Il est proposé, dans un souci de simplification administrative, de retenir cette solution afin que la trésorerie accomplisse les démarches nécessaires à l'encaissement et au remboursement de ces chèques.

Le Conseil municipal, entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Trésorier de Saint-Amarin à accomplir, pour le compte de la commune, les démarches visant à obtenir le remboursement des chèques Energie ;
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire sur ce dossier.

IV – PROTECTION SOCIALE COMPLEMENTAIRE DU PERSONNEL

Monsieur le Maire rappelle que ce dossier avait été étudié en 2012 pour une instauration en 2013. Les élus avaient décidé de participer aux financements des protections sociales complémentaires santé et prévoyance des agents.

Le contrat en cours arrive à échéance le 31 décembre 2018 et c'est pourquoi, lors de la séance du 1^{er} mars 2018, les élus avaient donné mandat au Centre de Gestion pour organiser une mise en concurrence et souscrire le contrat le plus intéressant tarifairement mais aussi au niveau des garanties. Le Centre de Gestion a informé les communes que c'est le groupement CNP (assureur) et SOFAXIS (gestionnaire) qui a été retenu.

Ainsi il est proposé aux collectivités d'adhérer à ce contrat de prévoyance.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré décide, par 12 voix sur 12 :

Pour le volet prévoyance :

- D'accorder sa participation financière aux fonctionnaires et agents de droit public et privé en activité pour le risque Prévoyance ;
- De fixer le montant de la participation au risque prévoyance à 20 € par mois et par agent dans la limite de la cotisation versée ;
- D'adhérer à la convention de participation pour le risque Prévoyance, qui prend effet au 1^{er} janvier 2019 pour une durée de 6 ans avec une possibilité de prorogation d'une durée maximale d'un an en cas de motifs d'intérêt général ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à prendre et à signer tous les actes relatifs à l'adhésion à la convention de participation mutualisée proposée par le Centre de Gestion ainsi que les avenants à venir.

Pour le volet santé :

- De renouveler sa participation financière pour le risque aux fonctionnaires et agents de droit public et de droit privé en activité sur justificatif de souscription d'un contrat labélisé ;
- De fixer la participation financière de la commune à 30 € par mois et par agent dans la limite de la cotisation versée par l'agent ;
- D'autoriser le maire ou son représentant à signer tous les actes relatifs à la complémentaire santé.

Les deux participations seront revalorisées chaque année proportionnellement au montant plafond de la sécurité sociale, à l'identique des contrats précédents.

V – CONTRAT AVEC LA SPA : RENOUELEMENT

Monsieur le Maire rappelle aux élus que la commune a un contrat avec la SPA de Mulhouse-Haute Alsace qui arrive à échéance au terme des 3 ans, le 31 décembre 2018.

Durant cette période passée, la SPA a rempli sérieusement ses tâches et a honoré ses engagements tant pour sa mission «fourrière» que sa mission de «ramassage d'animaux morts».

Il précise que la SPA :

- capture et transporte des animaux errants (chiens et chats) sur la voie publique,
- ramasse des cadavres d'animaux n'excèdent pas 40 kg,
- gère une fourrière animale.

A ce jour, le coût annuel de ce service était de 0.75 € par habitant.

Un nouveau contrat couvrant les années 2019, 2020 et 2021 est proposé, selon les mêmes services que précédemment avec néanmoins le ramassage des animaux morts en régie et non plus par un prestataire.

Le coût sera augmenté d'un centime d'euro par an et par habitant, en raison de l'augmentation des dépenses. La participation sera de 0.76 € en 2019 puis 0.77 € en 2020 et 0.78 € en 2021.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De renouveler le contrat qui lie la commune à la SPA de Mulhouse-Haute Alsace à compter du 1^{er} janvier 2019 et ce pour 3 années ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier.

VI - DENEIGEMENT HIVERNAL 2018-2019

Jean-Paul HALLER, adjoint, rappelle que depuis 10 ans ce sont les établissements NACHBAUR et Fils de Kruth qui déneigent, gravillonnent et salent si nécessaire les routes du Frenz. Ils interviennent aussi, en cas de besoin, dans d'autres rues du village, en complément du service technique de la commune.

Après avoir sollicité des entreprises pour ce travail, le conseil municipal décide, à l'unanimité, pour l'hiver 2018/2019, de retenir les établissements NACHBAUR et Fils aux conditions suivantes :

- Période de référence..... du 01/11/2018 au 31/03/2019
- Forfait mensuel de mise à disposition (lame et sableuse)..... 600 € HT (au lieu de 590 €)
- Tarif horaire en semaine 74 € HT (au lieu de 72 €)
- Tarif horaire de dimanche 78 € HT (au lieu de 76 €)
- Mise à disposition d'un chauffeur pour la conduite de l'Unimog, si nécessaire :
 - En semaine 28 € HT de l'heure
 - Le dimanche 33 € HT de l'heure

L'entreprise NACHBAUR et Fils garantit en outre que la commune de Kruth sera prioritaire par rapport à d'autres clients. Elle respectera les horaires de travail qui correspondent au service demandé. Le déneigement portera obligatoirement sur les voiries du Frenz mais pourra aussi concerner d'autres annexes, ou routes et rues communales.

En ce qui concerne la fourniture, la livraison, l'entreposage et le chargement pour le salage et le gravillonnage, ce sont aussi les offres des Etablissements NACHBAUR et Fils qui sont retenues à l'unanimité par le Conseil municipal :

- Sel en provenance de Varangéville (54) :
 - Prix de la tonne : 90 € HT (+12 € par chargement) au lieu de 89 €
- Gravier en provenance de Niederhergheim :
 - Prix de la tonne : 30 € HT (+12 € par chargement)

VII – FIXATION DES TARIFS ET LOYERS POUR 2019

Jean-Paul HALLER, adjoint, présente le tableau qui récapitule les tarifs et loyers actuels. Il explique les propositions pour 2019. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré approuve, à l'unanimité ces tarifs et loyers qui pour 2019 s'établissent ainsi :

OBJET	Tarifs 2018 Pour mémoire	Tarifs 2019 Proposés et Approuvés
LOYERS/mensuel		
FELS (logement caserne)	485,05 € (avec garage)	Selon indice de référence des loyers
LACHENMAYER/PEIRERA (presbytère)	519.81 €	
JOSE/GEHIN (n°55)	541,54 € (avec garage)	
MOUROT-HUBER (n°53)	436,82 € (avec garage)	
SMBK/an		
Loyer/an	1200 €	1200 €
Photocopies/an	300 €	300 €
ESSARTS/an		
0 à 15 ares	10 €	10 €
16 ares à 1 ha	0.25 € /are	0.25 € /are

Plus de 1 ha	4 € /ha	4 €/ha
PHOTOCOPIES		
Noir et blanc A4	0.10 €	0.10 €
A4 R.V.	0.20 €	0.20 €
A3	0.20 €	0.20 €
A3 R.V.	0.40 €	0.40 €
Couleur A4	0.30 €	0.30 €
A4 R.V.	0.60 €	0.60 €
A3	0.60 €	0.60 €
A3 R.V.	1.20 €	1.20 €
Les règles pour les écoles et les associations restent les mêmes :		
- Copies gratuites pour les N et B, avec le papier fourni.		
- Tarifs ci-dessus pour les copies couleur (et les copies N et B si le papier n'est pas fourni).		
FAX la feuille	1 €	1 €
BOIS D'AFFOUAGE la corde	180 €	180 €
CARTE DE BOIS	15 €	15 €
DROITS DE PLACE		
Stationnement commerçant ambulant	10 €	10 €
CONCESSION DE SOURCE	50 €	50 €
COLOMBARIUM		
1 case pour 15 ans	300 €	300 €
1 case pour 30 ans	600 €	600 €
Jardin du souvenir	30 €	30 €
CHASSE		
Herrenberg	1 872 €	1 872 €
Lot N°1	21 250 €	21 250 €
Lot N°2	39 468 €	39 468 €
PECHE	1 100 €	1 100 €

SALLE SAINT WENDELIN		2018	2019
Personnes et associations extérieures	Fête de famille ou manifestation d'une association avec repas	200 €	220 €
	Apéritif	130 €	140 €
	Manifestation sans repas	100 €	110 €
	Exposition (week-end)	125 €	135 €
	Activité sportive ou répétition pour spectacle	4 €	4 €
Personnes et associations kruthoises	Fête de famille ou manifestation d'une association avec repas	150 €	170 €
	Apéritif	100 €	110 €
	Manifestation sans repas	80 €	90 €
	Exposition (week-end)	125 €	135 €
	Activité sportive ou répétition pour spectacle	4 €	4 €

VIII – DESEQUILIBRE AGRO-SYLVO-CYNEGETIQUE

Monsieur le Maire rend les élus attentifs au fait que, trois années après l'attribution des lots de chasse communaux, la situation n'est pas satisfaisante dans la recherche de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique. Chasseurs, agriculteurs, propriétaires ou gestionnaires sylvicoles, protecteurs de la nature et usagers de la forêt expriment régulièrement leurs inquiétudes et leurs difficultés.

Il rappelle que nous nous préoccupons plus que jamais de ce problème, surtout en 4C.

Il précise que la Communauté de Communes, qui a élaboré un plan paysage, qui anime le programme GERPLAN du Conseil Départemental et qui est en charge du plan concerté de défrichage, a souhaité apporter sa contribution à cette réflexion. La commission « Paysages, Aménagement du Territoire et Forêt » en a débattu lors de sa réunion du mercredi 26 septembre 2018 et ses membres ont affirmé que la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin ne peut rester insensible par rapport au déséquilibre agro-sylvo-cynégétique constaté dans les 15 villages de la Haute-Thur. Au moment où se discute la révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique du Haut-Rhin réglementant la pratique de la chasse, il leur a semblé opportun que chaque commune fasse part au représentant de l'Etat des attentes pour la bonne gestion du territoire.

Il propose qu'un courrier reprenant les constats qui ont été faits sur notre vallée de la Haute-Thur et préconisant des mesures à inscrire dans le nouveau Schéma Départemental de Gestion Cynégétique soit adressé à Monsieur le Préfet du Haut-Rhin.

Les élus, après en avoir débattu, décident à l'unanimité, d'alerter Monsieur le Préfet. Ils souhaitent que la révision du Schéma Départemental de Gestion Cynégétique prenne en compte les demandes suivantes :

1. Affirmer l'objectif prioritaire de régulation active des populations de gibier rouge et de sanglier.
2. Interdire toute forme d'agrainage et d'affouragement partout sur le massif et toute l'année.
3. Augmenter de façon forte et temporaire les objectifs de prélèvement en augmentant les minima des plans de chasse.
4. Modifier les règles qui régissent la chasse en permettant davantage de battues.
5. Assouplir les critères de tirs, notamment pour le cerf et le chamois pour améliorer l'efficacité des actions de chasse.
6. Réduire fortement les populations de sangliers par tous moyens efficaces et notamment le tir de nuit avec lampe, en prélevant aussi des laies.
7. Associer les éleveurs aux battues, aux propositions de plans de chasse et les autoriser à tirer sur les terrains dont ils ont la gestion.
8. Inciter les adjudicataires et leurs gardes-chasse à intervenir sans délai pour des tirs dans des secteurs où des dégâts de sanglier ont été observés et signalés.
9. Assurer un contrôle continu des surpopulations et de leurs impacts par des données biométriques (indicateurs de changement écologique) et des dispositifs d'observation (enclos & exclos).

Ce sera l'occasion pour l'Etat d'affirmer qu'il est nécessaire et urgent, en cinq années, de stopper la progression des dégâts et d'inverser la tendance actuelle qui plombe le devenir de nos forêts et de nos prés.

IX – FETES DE NOEL

1. Noël des écoliers

Sabine GARDNER, adjointe, présente les propositions qui émanent des discussions de la commission « Communication et Services à la population » qui s'est réunie le jeudi 18 octobre dernier.

Cette année, sur demande des enseignantes, il est proposé qu'il y ait de nouveau un livre pour chaque enfant. Le cadeau serait donc constitué d'un livre et d'une friandise en chocolat d'une valeur d'environ 14 € par élève. L'achat de la friandise serait effectué auprès d'un chocolatier local pour une valeur d'environ 4 €.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve et valide cette proposition.

Si les parents souhaitent cette année encore organiser un goûter de Noël, la commune financera le lait, le chocolat. Les « mannalas » seront offerts par l'Auberge du lac de Kruth.

2. Noël des aînés

Après que Sabine GARDNER, adjointe, ait rendu compte des propositions de la commission en charge du dossier, les élus décident, à l'unanimité, de reconduire la fête de Noël de nos aînés le dimanche 9 décembre 2018 dans la salle Saint-Wendelin à partir de 11 heures.

Cette année, aucune classe nouvelle ne s'ajoutera aux invités puisqu'il a été décidé de passer progressivement à 70 ans pour l'accueil des aînés.

Les invitations sont au nombre de 239 (la dernière classe incluse étant celle de 1950).

Pour le déjeuner, et sur la base du cahier des charges existant, les nouveaux restaurateurs de « L'Auberge de France », ont intégré la rotation et confectionneront le déjeuner en 2018. Le menu sera choisi par la commission.

L'après-midi, une rétrospective, avec un diaporama retraçant la vie de la commune, sera proposée. La musique municipale animera avec des mélodies bien connues. On sollicitera aussi les personnes de l'assistance pour chanter si elles le souhaitent. La chorale du Conseil municipal (avec des chansons de notre patrimoine) clôturera cet après-midi récréatif, avec la venue du Père Noël. Le cadeau pour les participants sera de 10 €. Il sera choisi par la commission « Communication et Services à la population ».

Un colis alimentaire de 20 € sera transmis aux personnes non présentes qui auront répondu à l'invitation en renvoyant le talon-réponse. Les produits seront achetés « Au panier gourmand » à Oderen.

Les membres du Conseil municipal et leur conjoint se chargeront comme les années précédentes de la préparation, de l'accueil, du service à table et du rangement de la salle.

X – RECEPTION DU NOUVEL AN

Sabine GARDNER, adjointe, propose que cette réception soit organisée selon la même formule que l'année dernière. Ainsi, le Conseil municipal décide à l'unanimité que :

- les invitations s'adresseront à chaque fois au couple,
- les entreprises locales ayant travaillé pour la commune en 2018 se joindront aux élus, au personnel, aux mondes associatif, forestier, scolaire, paroissial, aux bénévoles qui œuvrent pour la commune (couronnes et guirlandes, espaces verts, retraités actifs),
- une rétrospective de l'année 2018 sera faite sous forme d'un diaporama préparé par Jean-Paul HALLER, adjoint,
- la réception aura lieu dans la salle Saint-Wendelin le dimanche 6 janvier 2019, l'heure étant fixée en fonction de la messe dominicale, certainement à 10h.

Il est de tradition, lors de la réception du Nouvel An, de mettre à l'honneur un certain nombre de personnes qui :

- ont été distinguées par des instances officielles, par l'obtention d'une médaille,
- se sont classées sur le plan sportif, premier dans des compétitions régionales, nationales ou internationales,
- ont fait connaître notre village sur les plans culturel, culinaire, environnemental,
- ont œuvré dans la commune dans des postes relatifs à la gestion et à l'économie locale,
- ont mis leur compétence ou leur dévouement au service des concitoyens,
- se sont investies dans des actions associatives, paroissiales, éducatives, historiques,
- ont été impliquées dans la vie de la commune, comme élu ou comme personnel.

Le dénominateur commun est l'investissement dans le village pour sa notoriété, pour son cadre de vie ou pour sa communauté de vie.

Ces critères sont validés par l'ensemble des élus.

Pour la réception 2019, après discussion et délibération, les élus décident de retenir la liste suivante :

- Trois élus qui auront la médaille communale, départementale, régionale pour 35 ans d'ancienneté,
- Florence GUITON, professeure des écoles ayant quitté le RPI,
- Pascal SPANNAGEL, nouveau président du comité départemental du ski.

Lors de la prochaine réunion de la commission « Communication et Services à la population », cette liste sera complétée et finalisée.

Pour les cadeaux, c'est la commission, en tenant compte des réceptions précédentes, qui les choisira en fonction des personnes mises à l'honneur.

Compte-rendu affiché en mairie
le vendredi 26 octobre 2018

Le Maire,

Claude Walgenwitz